



Question pour mon cas pour les dix ans de presence

Par wari, le **23/05/2011** à **21:49**

Bonjour,

Je suis rentré en France en septembre 2000 avec un visa touristique. Je suis en CDI depuis 2002, je déclare mes revenus et paye mes impôts. J'ai déposé mon dossier au mois d'avril passé, en présence de mon avoca. La dame m'a dit : " Votre dossier est ni accepté ni refusé. Ils vont l'envoyer à citer. "

Je n'ai rien compris. Pouvez-vous m'expliquez un peu car je suis dans les nuages ?

Merci beaucoup.

Par momo, le **25/05/2011** à **01:15**

slt wari,moi aussi je algerien je suis en cdi restauration , et je suis en france depuis 1993 il mon refuse le dossier de pluss de 10 ans et ca traine en justice depuis 2007 ,en 2010 jait un cdi et jait lotorisation de travaille de 1 ans et jais passé la vesite medicale de loffi et rien depuis 5moi pas de reponce ,je galere galere

Par wari, le **25/05/2011** à **15:53**

merci momo de m'avoir repondre ,tu sais sa serre a rien de faire 1 avocat sa aggrave les

choses a mon avis